

Décembre 2016

Construire des ponts de justice plutôt que des murs de la peur

L'année 2016 se termine. Elle aura été ponctuée par la perte de vies humaines face à la violence terroriste. Elle aura également été synonyme de repli identitaire et de populisme. Comment trouver la juste balance entre sécurité et liberté ? Quel peut être le rôle des différents acteurs en présence, politiques, bien sûr, mais aussi citoyens et médias ?

En Europe, aujourd'hui, de nombreuses personnes sont profondément préoccupées par leur sécurité. Des attaques terroristes à la guerre cybernétique, de la crise des réfugiés aux effets du changement climatique, de l'accroissement des inégalités économiques et de l'injustice sociale aux taux de chômage élevés, de la crise de la dette souveraine au Brexit... ces quelques exemples montrent que les citoyens européens sont confrontés à de grands défis et que les ordres social, culturel, économique et politique qui, jusqu'à présent, garantissaient la sécurité en Europe, sont aujourd'hui ébranlés.

Bien entendu, la recherche de la sécurité est légitime. Elle est essentielle et de nature positive car elle a pour objectif de protéger l'humain et de lui permettre de se développer. Elle constitue une condition préalable à la liberté et à la recherche du bien-être et du bonheur. La véritable sécurité, par conséquent, doit être liée au respect de la justice et des droits humains.

La véritable sécurité ne peut exister que dans la paix

Cependant, lorsque la sécurité est dissociée de la justice et des droits humains, elle perd cette valeur positive. Elle aliène alors l'autre, entrave l'échange mutuel et finit par devenir une nouvelle cause de conflit et de division. La véritable sécurité ne peut exister que dans la paix, et la paix signifie pouvoir côtoyer son prochain, indépendamment de sa nationalité, sa couleur de peau, sa religion ou son statut économique.

Les mesures visant à protéger la sécurité doivent donc être proportionnelles au respect

de la justice et des droits humains. Lorsque les lois défendent la dignité de la personne humaine, elles unissent les membres d'une société dans le respect mutuel. Dans le cas contraire, elles fragilisent l'État de droit et portent atteinte à la cohésion sociale. Il en va de même en droit international.

Nous mettons en garde contre l'idée selon laquelle l'Europe peut garantir sa sécurité en construisant des murs. Nous l'avons vu dans d'autres contextes en d'autres temps : à Berlin en 1961, en Palestine en 2002, les « murs de la honte » excluent, discriminent et créent un sentiment d'injustice et d'isolement d'abord, pas de sécurité réelle. Pourtant, certains leaders politiques n'apprennent pas les leçons de l'histoire. Aujourd'hui encore des murs sont érigés pour « protéger la sécurité nationale » : c'est le cas en Europe où, en août 2016, les autorités hongroises ont construit un mur anti-migrants. C'est le cas également de l'autre côté de l'océan Atlantique : le futur Président américain Donald Trump ayant également fait savoir son intention de construire un mur destiné à stopper l'immigration mexicaine.

La nature des menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Europe est trop diverse et complexe pour que des murs soient efficaces. L'Europe ne réalisera sa sécurité que lorsque l'ensemble des habitants de ce monde percevront l'ordre mondial comme juste. Cette prise de position résolument éthique est un appel pour une vision politique à long terme visant à rendre le monde plus juste.

Les institutions de l'Europe doivent chercher à dépasser la crise immédiate afin de traiter ses causes profondes. Cela demande du courage et de l'inventivité. Nous avons besoin de solutions créatives mais aussi réalistes, qui tiennent compte du contexte mondial : de la limitation des ressources, par exemple, mais

aussi des défis posés par les nouvelles technologies.

Bien entendu, le sentiment d'insécurité est une notion subjective. La vie est fragile et nous ne pourrions jamais être en complète sécurité. Si nous sommes craintifs et inquiets indépendamment de la réalité ou de la proximité d'un danger, alors nous ne nous sentons pas en sécurité. Nous devons dès lors arriver à distinguer les préoccupations légitimes (les anglophones utilisent le terme « fear » pour désigner la peur face à un objet précis) des peurs profondes mais infondées, vis-à-vis du futur ou d'autrui (le terme anglais « angst » désigne quant à lui une peur diffuse). Les moyens de communication ont ici un important rôle à jouer : si les défis sont grands pour les médias (concurrence face au numérique), les journalistes et futurs journalistes doivent être conscients de l'énorme pouvoir qu'ils ont sur les citoyens : la place attribuée à une information, le cadrage d'une photo... les choix journalistiques ne sont jamais gratuits ! La presse a un rôle éducatif, elle se doit d'expliquer le contexte et de ne pas oublier (ou faire oublier) que des êtres humains sont derrière ce flot continu d'informations. Bien entendu, le citoyen a également une responsabilité, celle de recouper ses sources et ainsi éviter d'être manipulé par les discours populistes. Avec la place prise par les médias sociaux, nous devons être conscients de la responsabilité que nous avons vis-à-vis de nos concitoyens. La manipulation des masses, la spirale de la désinformation peuvent également être la conséquence de gestes, parfois trop rapides, de partage d'information sur nos « murs virtuels ».

Comment trouver un juste équilibre entre sécurité et liberté ?

Réunis à Luxembourg au mois d'octobre 2016, le réseau européen des Commissions Justice et Paix a eu l'occasion de rencontrer Koen Lenaerts. Le Président de la Cour de justice de l'Union européenne nous interpelle : « veut-on qu'à cause d'un nombre très limité

de personnes [impliquées dans des actes de terrorisme], tout le monde devienne suspect? ». La balance, l'équilibre entre les enjeux sécuritaires et la liberté n'est pas facile à atteindre. Mais il existe des outils qui peuvent nous servir de guide. C'est le cas de la Charte des droits fondamentaux qui, grâce à son Article 1, place la Dignité humaine comme un droit non seulement fondamental mais également prioritaire.

*La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.
Article 1er de la Charte des Droits fondamentaux.*

La Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne

En 2000, le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont proclamé la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ce texte sert de référence à la Cour de Justice de l'Union européenne qui a pour mission de « veiller à ce que la législation de l'UE soit interprétée et appliquée de la même manière dans tous les pays de l'UE ; garantir que les pays et les institutions de l'UE respectent la législation européenne ».

Pour en savoir plus :
https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/court-justice_fr

L'année 2016 a été ponctuée par la perte violente de vies humaines, ici en Europe -nous pensons bien sûr aux victimes des actes terroristes de Paris, Nice, Bruxelles ou Istanbul. Mais nous souhaitons ne pas oublier que les premières -et nombreuses- victimes sont des populations majoritairement musulmanes, comme celles en Syrie, au Yémen ou en Irak. Sous le coup de l'émotion, la tentation sécuritaire est grande. Notre rôle, comme acteur de la société civile, est de mettre en garde contre des peurs qui nous empêcheraient de profiter des opportunités positives d'aujourd'hui. Notre but doit être de veiller à ce que tout un chacun puisse vivre dans la dignité.

Les médias professionnels et les promoteurs de plus en plus influents des médias sociaux doivent dénoncer les discours haineux et éviter d'alimenter les stéréotypes, ainsi que toujours montrer le visage humain de l'histoire qu'ils veulent raconter.

Bien entendu, les acteurs politiques ont une importante responsabilité à cet égard : nous appelons l'Union européenne et les États européens à adopter une véritable politique de paix, basée sur le développement humain intégral et sur une approche politique non-violente respectant la dignité de chaque personne. Les responsables politiques à tous niveaux doivent garantir que les lois qu'ils adoptent, les positions qu'ils prennent et le langage qu'ils utilisent respectent la dignité humaine et le principe de l'État de droit, au lieu de refléter une conception vouée à

l'échec et réductrice de la sécurité comme une fin en soi.

L'instauration de la paix dépend également de la responsabilité individuelle à construire une communauté plus sûre et pacifique par le dialogue. En tant que Chrétiens, nous sommes appelés à mettre en évidence, par nos choix et nos comportements quotidiens, une société qui respecte la justice et la dignité humaine et qui assure une véritable sécurité pour toutes et tous.

Auteurs :
Axelle Fischer,
Arnaud Gorgemans